

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250415-70-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le quinze avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie d'Amancey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

N° 70/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 avril 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 22 avril 2025

Objet de la délibération :

Aide Immobilier Entreprise :
Modification du montant des aides à La Table de Gustave

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	54
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	17
- Votants	71

Résultat du vote	
- Pour :	71
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Gérard COULET à Estelle BOURNEZ, Jean-Pierre CUNCHON à Olivier DARD, Vanessa DORDOR à Isabelle GUILLAME, Marie-Pierre GRANDJEAN à Bernard HUOT-MARCHAND, Patricia LABERTERIE à Colette GROLEAU, Martine LANDRY à Sarah FAIVRE, Nathalie LAURENT à Maxime GROSHENRY, Nadia LOUIS à Marc JACQUOT, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX

Procuration

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Gérard PESEUX par Aurore SCHMITT, Sarah VIONNET par Patrick DELEULE,

Suppléé(e)s

Jean-Marie DALOZ, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Agnès MARTHEZ-ROUMEAS, Christian MESNIER, Florence PAUL, Rémy PAUL, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON

Excusé(e)

Guillaume AYMOUNIN, Henri BARBET, Frédéric BONNEFOI, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Angèle LIME, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Philippe MARECHAL a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la compétence de la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) en matière de développement économique ;

Vu les délibérations successives de la CCLL modifiant le règlement d'intervention en faveur des projets d'immobilier d'entreprise, notamment celle du 12 février 2024 ;

Vu la demande d'aide présentée par l'entreprise La Table de Gustave ;

Vu l'avis favorable émis par la commission n°2 "développement économique" ;

Vu la délibération n°119/23 du 13 novembre 2023, relative au partenariat avec le Département du Doubs ;

Vu la délibération n°91/24 du 25 septembre 2024, relative à l'aide à l'immobilier d'entreprise accordée à la Table de Gustave ;

Considérant que la délibération du 25 septembre 2024 a été adoptée sur la base d'un montant de dépenses éligibles incomplet,

Considérant qu'un devis omis lors de l'instruction du dossier a permis de revoir à la hausse le montant total des dépenses éligibles à 91 402 euros hors taxes,

Considérant qu'il est nécessaire d'annuler et de remplacer la délibération précédente afin de recalculer l'aide selon ce nouveau montant.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'annuler la délibération du 25 septembre 2024.
- D'allouer une aide à l'immobilier d'entreprise pour l'hôtel-restaurant La Table de Gustave, à hauteur de 5% des dépenses éligibles, soit 4 570 €.
- De transmettre le dossier au Département du Doubs pour solliciter une aide complémentaire de 10% des dépenses éligibles, soit 9 140 €, soit un total de 13 710 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250415-70-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

Fait et délibéré en séance, le 15.04.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

